

# PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu  
des produits de construction et d'aménagement  
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

**N° RA19-0169**

**Valable 5 ans à compter du 08 août 2019**

**Matériau présenté par :** JOINT DUAL  
Parc de Sans Soucis  
100 allée des Ormeaux  
69570 LIMONEST  
FRANCE

**Marque commerciale :** CAOUTCHOUC DUANIT M2 NOIR IGNIFUGE

**Description sommaire :** Feuille souple à base de polychloroprène ignifugé et de charges.  
Epaisseur nominale : 2,0 mm.  
Masse surfacique mesurée : 3,1 kg/m<sup>2</sup>.  
Coloris : noir.

**Nature de l'essai :** Essai au brûleur électrique

**Classement :**

**M2**

**Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) :** Non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA19-0169 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 08 août 2019

**Le Chef du Laboratoire  
Réaction au Feu**

**Nicolas ROURE**

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

**CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT**

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS